

Fiche projet - [Appui Gescod] Gouvernance intercommunale de l'eau et de l'assainissement de base



Informations générales

PROJET EN COURS

Date de début : --

Date de fin : --

Localité : Batchenga, Cameroun

Zones d'intervention : [Afrique centrale](#)

Pays d'intervention : [Cameroun](#)

Budget : --

Financeurs régionaux : [Agence de l'Eau Rhin-Meuse, SDEA \(Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle\)](#)

Financeurs nationaux : Agence française de Développement

Autres financeurs : ENGEES – Feicom – CVUC

Secteurs d'intervention : [Eau - Assainissement](#), [Santé](#)

Objectifs de Développement Durable



Porteur du projet

Le gouvernement camerounais encourage fortement le modèle intercommunal, gage de coordination et d'optimisation de l'action publique sur un territoire. Le Sycomi et le Syncolek, accompagnés par le SDEA et d'autres acteurs du Grand-Est mobilisés depuis 2005, demeurent les références opérationnelles pour ce mode de gouvernance de l'eau et de l'assainissement de base.

Ils sont régulièrement sollicités pour partager leur expérience.

Le soutien financier apporté par l'AFD et l'AERM sur la période 2023 – 2026 permet de consolider ce modèle et outillera l'État pour sa diffusion au niveau national.

« Le Gouvernement promeut les intercommunalités reposant sur un modèle économique viable, impliquant activement les populations et favorisant les synergies entre acteurs. Le Sycomi et le Syncolek s'inscrivent dans cette dynamique. »

Témoignage de M. ONDOUA, Directeur Coopération Décentralisée et Partenariat, Minddevel

Contexte

Au Cameroun, la politique de décentralisation offre la possibilité aux communes de se regrouper en intercommunalité. Les communes des deux départements, préoccupées par les difficultés d'approvisionnement en eau de leurs habitants ruraux, ont choisi de déléguer cette responsabilité à deux syndicats, le Sycomi dès 2011 et le Syncolek depuis 2018. Cette gestion innovante d'un service public, reconnue par l'Etat pour sa pertinence et son efficacité, souffre cependant de dysfonctionnements (gouvernance, finances, management) qui freinent les capacités de déploiement des services syndicaux sur le terrain.

- **Portage politique** : Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA) - Collectivité française
Syndicat des communes du Mbam et Inoubou (Sycomi) ; Syndicat des communes de la Lékié (Syncolek) - Collectivités partenaires
- **Appuis techniques et financiers** : AERM, AFD - Ficol, Feicom (banque des communes), ministère camerounais en charge de la décentralisation

Objectifs du projet

Accompagner la montée en puissance du service public intercommunal de l'eau et de l'assainissement :

- Encourager la participation des usagers à l'organisation locale du service
- Garantir un niveau de service de l'eau (qualité-quantité)
- Renforcer la gouvernance des syndicats

Activités

Du côté des syndicats

- Poursuite par les animateurs sociaux et les techniciens des deux syndicats des missions de service public autour de la mobilisation des usagers pour la gestion locale de l'eau et autour de l'entretien-réparation des pompes sur puits et forages, malgré des moyens contraints
- Mobilisation de moyens complémentaires de programmes locaux et d'acteurs internationaux (ONG, associations) pour la

construction de nouveaux points d'eau, en s'appuyant sur les compétences internes aux syndicats

- Finalisation par le Sycomi d'un dossier de financement auprès du Feicom pour la construction d'un bâtiment abritant ses services et son siège (démarrage des travaux en avril 2023)

Résultats

Perspectives

L'AFD a confirmé fin 2022 l'octroi d'une subvention de 1 220 000 € accordée au SDEA pour renforcer l'action des deux syndicats camerounais autour des axes suivants :

- Le renforcement de la capacité des élus et services syndicaux à mieux assurer leurs missions
- La remise en état de 250 puits ou forages équipés de pompes et la structuration de 500 comités d'usagers et la formation de leurs membres à la gestion d'un point d'eau
- La pérennisation du service public intercommunal en posant les bases de la mise en place au niveau national d'un dispositif d'accompagnement des syndicats.